

Tu cherches une école secondaire francophone ?

Une 1ère ou une 2ème secondaire ?

La procédure d'inscription en **1ère secondaire** dans toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles est identique. Elle se fait à une période précise (février-mars) et à l'aide d'un Formulaire Unique d'Inscription (FUI).

Ce site explique la procédure étape par étape et est traduit en plusieurs langues.

Inscription en 1re année secondaire - Décret Inscription

Un élève ne peut changer d'école entre la 1ère la **2ème secondaire** que pour des raisons précises telles que un déménagement, une exclusion, un cas de force majeure.

Dans tous les cas, il faudra un formulaire de « demande de changement d'école ». Pour trouver une place disponible, il faudra contacter les écoles directement.

Une autre année du secondaire ?

Ce site internet te permet d'obtenir la liste de toutes les écoles ayant l'option que tu recherches.



[https : //monorientation.be](https://monorientation.be)



Clique



sur « **je m'informe sur les études et formations** »

Tu vois apparaître ceci

 Tu cherches une option ou une formation ? Un établissement ?
Tu as un objectif en tête ?

Formation

Établissement

Mon objectif

Toutes les options du secondaire, les programmes du supérieur et les formations de l'Enseignement pour Adultes



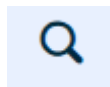


Dans « Nom d'une formation ou d'un cours » **indiques l'option que tu recherches**. Exemple « animateur » - « gestion » - « mécanique ».

Tu cliques



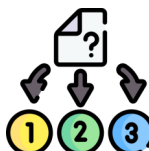
sur



Dans « Filtrer », tu **coches les cases souhaitées et tu obtiens la liste**. Exemple :

♦ « Enseignement secondaire » / « professionnel » / « 4ème »

/ « Bruxelles-capitale »



La liste des écoles ayant l'option recherchée s'affichera.

En cliquant sur « Voir les détails de l'école » tu auras, son adresse, son n° de tel, son site Internet.

Consultes le site pour savoir **comment demander ton inscription** : en complétant un formulaire ? Lors d'une permanence sur place ? ...



Tu ne sais pas **quelle option choisir** ou tu ne connais pas son nom exact ? Cette fiche pourra t'aider.

ICI tu trouveras aussi des conseils sur comment t'orienter, des services ressources, des fiches métiers.

L'école refuse ton inscription ?

L'école ne peut accepter ton inscription? Elle doit compléter et te remettre une « **attestation de demande d'inscription** ». Tu en trouveras une **ICI**

L'école va cocher la raison pour laquelle elle n'a légalement pas pu t'inscrire comme :

- Le nombre d'élèves est atteint
- L'élève est orienté vers une 2S
- L'élève a été exclu définitivement d'une école pour faits graves alors qu'il était majeur.....

Tu **galères dans tes recherches** ? Plusieurs services peuvent t'aider : le **service communal de prévention du décrochage scolaire** de ta commune, une **AMO**, Les **commissions zonales des inscriptions** ou encore le service inscription-exclusion de la Cfwb : 02 690 87 70

Antenne Scolaire.

71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht - 02/529 88 50

antennescolaire@anderlecht.brussels

<https://www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire>